

[Fév. 1526 n.st.]

17 février - exécution en place Maubert d'un jeune licencié ès lois, âgé de 24 ans, natif de La Rochelle

« pour plusieurs blasphèmes par luy dictz et proferez et dont il avoit esté convainqu contre nostre sauveur et redempteur Jhesu Christ, sa glorieuse mère, les glorieux saintz et saintes de Paradis, à plain contenus en son procès...

bruslé avec sondict procès »

Driart, pp. 114-115.

[Voir le document associé page 214](#)

Verjus André.

Plus tard, fut l'un des délégués-juges qui condamnèrent Berquin le 16 avril 1529 et le livra au bras séculier (*Journal*, pp. 423).

Berquin le charge dans la *FDT* ; aussi parce qu'il avait naguère manifesté sa résistance au Roi : avait été emprisonné à la Bastille avec deux autres conseillers au Parlement le 4 décembre 1522 : « et fut parce qu'ilz avoient remonstré au chancelier Du Prat le désordre qui estoit à cause des emprunts que le Roy faisoit à Paris, qui estoit par trop excessif ». Y restèrent 10 jours (*Journal*, *ibid.*, p. 132).